

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 13 juin 2022** à compter de **8 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 2.1 Transaction et quittance concernant l'employé 479 et autorisation de signature
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

22-06-36499 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 22-06-36499

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADMINISTRATION ET CONSEIL**

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

22-06-36500 2.1 TRANSACTION ET QUITTANCE CONCERNANT L'EMPLOYÉ 479
ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 22-06-36500

CONSIDÉRANT que l'employé 479 a été à l'emploi de la Ville de 2011 au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville a congédié l'Employé le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du grief D2020-10-001 contestant le congédiement;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties;

CONSIDÉRANT le souhait commun des parties est de régler à l'amiable toutes les questions relatives à l'emploi de l'employé ainsi qu'à sa terminaison, et ce, sans aucune admission ;

CONSIDÉRANT que la présente entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance est dans l'intérêt commun des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer l'entente mutuelle de terminaison d'emploi, transaction et quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

22-06-36501 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 22-06-36501

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 8 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

**François Fréchette, greffier
adjoint**